



Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

L'HEBDO

Hebdo N° 72 - mercredi 29 avril 2020

A la Une

Reprise à compter du 11 mai : la voix du SNPDEN prônant prudence, progressivité et adaptabilité a d'évidence porté !

Au regard des hypothèses présentées par le ministre devant les députés le 21 avril, les dispositions retenues hier par le Premier ministre pour ce qui concerne la reprise d'activité des établissements secondaires publics à compter du 11 mai vont pour le SNPDEN dans le bon sens, tant du point de vue de la direction que du raisonnable.

Dans la période allant du 21 au 28 avril, le SNPDEN aura beaucoup pesé en direction du gouvernement pour faire entendre que la reprise devait être moins précoce, moins rapide, et moins globale que ce qui était envisagé.

Nous avons également beaucoup dit à quel point les préconisations faites par le Conseil scientifique COVID-19 dans ses notes publiques des 20 et 24 avril nous semblaient incompatibles avec les hypothèses d'organisation d'accueil d'élèves en collège ou en lycée telles qu'avancées par le ministre.

Au final, et même si bien des sujets restent encore à traiter et des précisions à obtenir de Jean-Michel BLANQUER que nous rencontrons ce mercredi à 12h00, le SNPDEN prend acte d'un dispositif qui nous apparaît plus modeste et plus souple que celui pensé initialement, et donc plus réaliste et réalisable, en particulier dans les collèges à compter du 18 mai.

Nous continuons à agir pour que le protocole sanitaire annoncé soit publié dans les meilleurs délais : il faut en effet que ce document soit connu au plus vite pour que les équipes de direction puissent bâtir des dispositifs d'accueil progressif et partiel des élèves sur une base d'assurances et de garanties sanitaires stables ([cf. lien doc SNPDEN](#)).

Le retour des élèves dans les établissements, et en particulier dans les collèges des départements « verts », ne pourra s'envisager que sur des bases très partielles et à effectifs réduits. La sécurité sanitaire devra primer : les annonces d'hier fixent des objectifs à atteindre, progressivement, et dans la limite des moyens et des possibilités, y compris en personnels, mis à notre disposition.

Sur ces points, le SNPDEN veillera à ce qu'aucun collègue ne subisse de pression ou ne soit mis en difficulté par des injonctions incompatibles avec la mise en place d'un cadre assuré, souple et adapté.

Nous réunirons nos instances nationales les 5 et 7 mai pour faire un point d'étape actualisé de la situation dans les établissements du 2nd degré dans ce contexte de crise, et nous vous communiquerons les réponses ou éléments de réponse que le ministre pourrait nous apporter sur les nombreuses questions que continuent à se poser aujourd'hui les collègues.

Autres



"Sécurité sanitaire et lien social" : communiqué de l'Unsa-Retraité du 21 avril

L'équation n'est pas simple, car il faut tout à la fois assurer la sécurité sanitaire à tous les citoyens, tout en maintenant l'indispensable lien social.

De nombreux retraités avaient réagi à la phrase du Président de la République (discours du 13 avril), qui demandait aux personnes âgées de rester confinées après le 11 mai. Emmanuel Macron reprenait une proposition de Jean François Delfraissy, président du Conseil Scientifique.

Pour l'UNSA Retraités, cette distinction entre moins de 65 ans et plus de 65 ans était inacceptable... [Lire la suite](#)

Siège parisien du SNPDEN-UNSA : poste à pourvoir

Le siège du SNPDEN est au service de l'organisation et des adhérents. Il emploie en permanence deux personnels de direction déchargés à temps plein. A la rentrée 2020, l'un des deux postes est vacant. Le processus de recrutement est ouvert à tous les adhérents qui souhaitent s'engager et bénéficier d'une expérience professionnelle en prise avec le métier, mais tout à fait singulière. Pour voir la fiche de poste et les conditions d'emploi, [lire la suite...](#)

En direct des établissements

Tour d'Europe des établissements

En cette période de confinement et de questionnements sur les modalités du déconfinement, nous vous proposons un tour d'Europe des différents choix effectués dans d'autres systèmes scolaires. Ces informations sont susceptibles d'être modifiées par toute décision des états.

Si un consensus s'entend sur le maintien des gestes barrières et une gestion différente des espaces scolaires, les pays européens œuvrent de manières différentes dans leur gestion des ouvertures, réouvertures ou maintien du confinement des établissements scolaires. [Lire la suite](#)

Agenda

Mercredi 29 avril

- Rencontre Ministre EN / 3 organisations syndicales de personnels de direction : conditions de reprise suite aux annonces du Premier ministre

Jeudi 30 avril

- Rencontre Ministre EN / UNSA Éducation : conditions de reprise suite aux annonces du Premier ministre

Actualités



Reconnaissance élargie du Covid-19 comme maladie professionnelle : une juste exigence !

Depuis le début de la crise sanitaire, de très nombreux agents de la Fonction publique s'avèrent être mobilisés.

Face aux personnels soignants, particulièrement exposés dans la prise en charge des malades du Covid-19, Olivier Véran - ministre de la santé - annonce le 21 avril devant l'Assemblée nationale, que le coronavirus leur sera automatiquement reconnu comme maladie professionnelle, et ce, quel que soit leur lieu d'exercice. Ils n'auront donc pas à démontrer qu'ils ont été contaminés sur leur lieu de travail. [Lire la suite](#)



Préconisations du Conseil scientifique Covid-19 sur la reprise des cours : une équation insoluble à géométrie variable et à plusieurs inconnues

Depuis l'annonce par le gouvernement de la reprise des cours progressive à partir du 11 mai, les avis se sont multipliés sur la faisabilité et les conditions minimales de cette reprise. Dernièrement, le Conseil scientifique, qui s'était déclaré le 20 avril défavorable à la réouverture des établissements scolaires avant septembre, a rendu public le 25 avril au soir une note consacrée aux modalités de cette réouverture, dans laquelle il émet une série

de préconisations sur les conditions sanitaires minimales d'accueil dans les établissements scolaires.

Si ces préconisations sont pour le SNPDEN pleinement légitimes sur le plan sanitaire, leur mise en œuvre, irréaliste et impossible pour certaines, les rend malheureusement inopérables sur le terrain. [Lire la suite](#)



Textes signalés

Sommaire [BO 17](#) du 23 avril. [Et aussi...](#)

[cliquez ici pour vous désabonner.](#)